

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11/06/22

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

DÉBUT DE SÉANCE – 14H15

La séance est ouverte à 14 h 15 en présence de Me Sonia COLLOT, huissier de justice à Romorantin, mandatée par la Présidente pour rendre compte de la tenue de l'assemblée générale.

Sont présents les invités suivants :

Le Conseil Départemental représenté par Virginie VERNERET en charge de la biodiversité, La Région Centre Val de Loire représentée par M. Jean-François BRIDET, vice-président.

La Présidente ouvre la séance par un discours de bienvenue et précise que le CA tient à aborder l'initiative malheureuse du collectif qui a mis en porte à faux SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT auprès de ses partenaires et financeurs. Leurs membres, à notre avis, ont reçu des informations volontairement déformées afin d'attiser les braises. Et la manipulation a fonctionné à merveille auprès d'un petit groupe d'adhérents.

DÉROULEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SNE

Le Règlement intérieur doit être un outil permettant de fixer un cadre dans le respect de certaines procédures (cf. constat d'huissier en PJ). Il sera soumis au vote des adhérents en fin de séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité est présenté par Charlotte. Le chantier présenté est l'aménagement de l'ENS - Etang des Levrys à Nouan-le-Fuzelier. Nous pensions pouvoir visiter le site mais les travaux ne sont pas terminés. Les autres activités ont été mises en ligne par Charlotte sur le site SNE.

RAPPORT MORAL

Le rapport moral est présenté par la présidente qui explique la genèse de son élection (Cf. rapport moral remis en séance) puis précise les décisions et les actions du CA.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est présenté par le Trésorier

Nous avons retrouvé un niveau d'activité comparable à 2019. L'année 2021 s'est clôturée par un excédent de 1139 €. L'année 2021 a été marquée par la poursuite des politiques publiques environnementales de nos principaux financeurs et partenaires privilégiés à savoir :

- Subvention de la DREAL - études naturalistes (suivi faune/flore) ;
- Conseils départementaux Loir-et-Cher, Loiret et Cher (subventions récurrentes depuis plusieurs années, soutien pour des aménagements de sites - Levrys, Etang du Puits, restauration de mares, études ZNIEFF) ;
- Convention verte de la Région Centre-Val-de-Loire pour nos projets : Objectif Climat 2030 et animations grand public (Cf les calendriers de sortie SNE) ;
- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en hausse importante liée à la consultation sur l'eau qui revient tous les deux ans et liée également à nos projets Objectif Climat 2030 pour les communes de la Ferté-St-Aubin, Châtres-sur-Cher et Bracieux ;
- Subvention Fonds Européens via le Pays de Grande Sologne (co-financement - études faune/flore) ;
- Subvention de la ville de Romorantin et mise à disposition de salles pour notre manifestation du salon d'automne et encouragement de la vie associative ;
- Subvention de la commune de Nouan-le-Fuzelier pour la mise en place de panneaux d'information sur le site de l'Etang des Levrys.

Nos principales ressources proviennent :

- De prestations d'études publiques et privées - Forte contraction de la part de COFIROUTE dont la demande a été ralentie depuis la crise sanitaire ;
- Des animations liées à des projets financés par nos différents partenaires ;
- De sites (étangs du Puits et des Levrys) ;
- De restauration de mares privées
- Des animations scolaires avec l'aide des chéquiers nature et du Conseil Départemental du Cher pour les Instituts médico éducatifs.

L'augmentation des charges est liée au recours à la sous-traitance pour la conception de la signalétique, sentiers d'interprétation pédagogique, mise en place d'un observatoire de la biodiversité concernant les travaux confiés à des entreprises locales (Picbois, Rapaud-Dosque).

La structure du bilan est encore confortable avec un niveau de fonds propres élevé bénéficiant des résultats excédentaires des années précédentes.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le résultat de 1139 € de 2021 a été affecté aux réserves et permet d'avoir une assise structurelle renforcée.

Le budget prévisionnel met en avant la poursuite et le développement de nombreuses actions qui seront réalisées sur 2022/2023 et notamment : des études naturalistes, valorisation de sites (aménagement étang du Puits), aménagement d'espaces naturels sensibles - éco balades -, actions de sensibilisation en direction des collectivités locales

(inventaires de la biodiversité communale, objectif climat 2030, études ZNIEFF et les animations grand public (Sentiers d'Interprétation, sorties découvertes, estivales de l'eau), plan de restauration des mares , plantation des haies.

Toutes ces actions bénéficient du soutien constant de nos principaux financeurs : Conseil Régional, conseils départementaux, AELB, DREAL

D'autres actions de sensibilisation comme la qualité de l'air intérieur, seront aidés notamment par l'Agence Régionale de Santé. D'autres financements publics et privés viendront compléter le dispositif comme l'aménagement des abords des voies ferrées et l'aménagement des ponts et autres lieux sensibles bénéficieront d'aides spécifiques de la part de la SNCF, VEOLIA, SITA, COFIROUTE et autres partenaires privés.

Les animations privées feront l'objet d'une réévaluation tarifaire au cas par cas avec nos donneurs d'ordre. En effet, l'accroissement constaté des heures supplémentaires depuis bien longtemps, a nécessité une nouvelle adaptation des règles en conformité avec la convention collective. Il en résulte que la convention ECLAT nous impose de limiter les heures supplémentaires à 70 h par an.

QUESTIONS DIVERSES

Voir les 3 documents en annexe.

VOTES

Des débats ont été engagés et l'assemblée a procédé aux différents votes proposés :

- Règlement intérieur
- Rapports d'activité, moral, financier et budget prévisionnel
- Election de nouveaux administrateurs

Le déroulement et le dépouillement des différents scrutins ont fait l'objet d'une étroite surveillance de l'huissier de justice. Tous les rapports ont été adoptés, à l'exception du rapport moral. Les nouveaux administrateurs élus sont :

Yvon CHERY, Marie Christine GIRARD, Etienne VERSCHUEREN, Yvon HOUZIER (cf.PV de Me COLLOT)

FIN DE SÉANCE : 22H00

PIÈCES JOINTES AU PRÉSENT PROCÈS VERBAL

PV d'huissier de Me Collot
 Question de Mme Grégoire et réponse de la présidente
 Question de M. BENETON - UCPS et réponse de la présidente
 Question de M. GUILLEMART et réponse de la présidente